

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Javel Tabs

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 11062.0001

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Désinfectants et produits biocides généraux
CHZN2703

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Steinfels Swiss
Division der Coop Genossenschaft
St. Gallerstrasse 180
Postfach 53
CH-8411 Winterthur
Tel : 052 234 44 00
Fax : 052 234 44 01
info@steinfels-swiss.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 04.11.2014

Version 1 GHS

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R22
R31
Xi; R36/37
N; R50/53

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P312: EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

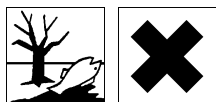
Conseil supplémentaire

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Identificateur de produit selon SGH

Aucun(e).

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



N - Dangereux pour l'environnement.
Xn - Nocif.

Phrase(s) de risque

R22: Nocif en cas d'ingestion.
R31: Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) de sécurité

S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S8: Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S41: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S60: Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

troclosene sodium, dihydrate, No.-CAS 51580-86-0, No.-CE 220-767-7

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
troclosene sodium, dihydrate	50% - 100%	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410, EUH031	Xn,N; R-22-31-36/37-50/53	No.-CAS: 51580-86-0 No.-CE: 220-767-7 No.-Index: 613-030-01-7
Adipic acid	2.5% - 5%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 124-04-9 No.-CE: 204-673-3 No.-Index: 607-144-00-9
Sodium carbonate	1% - 2.5%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 497-19-8 No.-CE: 207-838-8 No.-Index: 011-005-00-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Contact avec les yeux Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ventiler la zone. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Ne jamais mélanger les concentrés directement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Ne pas entreposer près des acides. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de

plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité.

<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Risques thermiques	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Solide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Léger de chlore.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	6
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.6
Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	comburant

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide Eau de Javel et autres composés chlorés Réaction exothermique en présence d' amines et d'alcools.
10.4. Conditions à éviter	Exposition à l'humidité.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides et des bases. Des oxydants forts. Matières inflammables.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Adipic acid (CAS 124-04-9) Inhalation LC50 Rat > 31 mg/L 1 h(IUCLID) Oral LD50 Rat > 11000 mg/kg (JAPAN_GHS) Disodium carbonate (CAS 497-19-8) Dermal LD50 Mouse = 2210 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 2300 mg/m ³ 2 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 4090 mg/kg (IUCLID)
Corrosion/irritation cutanée	Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Peut irriter le système respiratoire.

Expérience chez l'homme Donnée non disponible.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Très toxique pour les poissons.

Adipic acid (CAS 124-04-9)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation The ingredient has not been tested.

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation Readily biodegradable according to OECD guidelines.

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data 96 h LC50 Pimephales promelas: 97 mg/L [static]

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data 48 h EC50 Daphnia magna: 85.7 mg/L

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data 72 h EC50 Desmodesmus subspicatus: 31.3 mg/L
96 h EC50 Desmodesmus subspicatus: 26.6 mg/L

Disodium carbonate (CAS 497-19-8)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 300 mg/L [static]

96 h LC50 Pimephales promelas: 310 - 1220 mg/L [static]

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data 48 h EC50 Daphnia magna: 265 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidu de produit / produit non utilisé

Éliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition d'une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Proper shipping name MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Dichlorisocyanurat-Dihydrat) No ONU 3077. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M7. Risk No. 90. Quantité limitée 5 kg. Code de tunnel E
IMDG	Proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Dichlorisocyanurat-Dihydrat) No ONU 3077. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 kg. No EMS F-A, S-F. Marine Pollutant yes
IATA	Proper shipping name Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Dichlorisocyanurat-Dihydrat) No ONU 3077. Classe 9. Etiquettes IATA 9+ENV. Groupe d'emballage III. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956 (400 kg). Instruction d'emballage (LQ): Y956 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 956 (400 kg).
Navigation fluviale ADN	Proper shipping name ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Dichlorisocyanurat-Dihydrat) No ONU 3077. Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Danger ADN 9+F.
Autres Informations	Aucun(e).

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: agents de blanchiment chlorés, de l'eau VOC (CH) = 0.00%
------------------------------------	---

Sodium dichloroisocyanurate dihydrate (CAS 51580-86-0)

EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
Adipic acid (CAS 124-04-9)	
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Disodium carbonate (CAS 497-19-8)	
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés Aucun(e).

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R22: Nocif en cas d'ingestion.
R31: Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
R36/37: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R36: Irritant pour les yeux.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Mode d'emploi Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.